

☐ domestique☐ domestique☐ professionnel (à détailler : commerce/industrie/bureau/agricole)☐ incendie

☐ arrosage

Nom ou raison sociale*

Prénom* (si particulier) Tél.

N° et nom de la rue*

Complément d'adresse* (bâtiment, n° du logement...)

Code postal* Commune*

Nom ou raison sociale*

Prénom* (si particulier) Tél.

N° et nom de la rue*

Complément d'adresse* (bâtiment, n° du logement...)

Code postal* Commune*

Vous devez obtenir un accord écrit. A défaut, les factures seront libellées au nom du titulaire du contrat d'abonnement.

Je m'engage à fournir à la Direction eau et assainissement le libre accès au compteur (clé, badge, contact clairement identifié) ou à faire déplacer le compteur à mes frais.

Je m'engage à fournir à la Direction eau et assainissement le libre accès au compteur (clé, badge, contact clairement identifié) ou à faire déplacer le compteur à mes frais.

Les modalités de facturation et les délais de paiement sont rappelés dans le règlement de service, ainsi que les dispositions applicables aux différents éléments constitutifs du prix de vente. Les conditions tarifaires sont délibérées annuellement par le conseil communautaire et sont disponibles sur le site de Lannion-Trégor Communauté (www.lannion-tregor.com). Le détail des différents éléments à régler sont mentionnés dans le modèle de facture ci-joint calculé sur la base d'un volume annuel de consommation de 120m³.

Les modalités de facturation et les délais de paiement sont rappelés dans le règlement de service, ainsi que les dispositions applicables aux différents éléments constitutifs du prix de vente. Les conditions tarifaires sont délibérées annuellement par le conseil communautaire et sont disponibles sur le site de Lannion-Trégor Communauté (www.lannion-tregor.com). Le détail des différents éléments à régler sont mentionnés dans le modèle de facture ci-joint calculé sur la base d'un volume annuel de consommation de 120m³.

Si le branchement d'eau potable est fermé au moment de la souscription du contrat d'abonnement, son ouverture sera facturée 39.63 € TTC (tarif 2023).

Si le branchement d'eau potable est fermé au moment de la souscription du contrat d'abonnement, son ouverture sera facturée 39.63 € TTC (tarif 2023).

Dans les différentes voies de recours des usagers, il est prévu la possibilité de recourir à une procédure de médiation.

Dans les différentes voies de recours des usagers, il est prévu la possibilité de recourir à une procédure de médiation.

Si le contrat n'est pas conclu dans les locaux du service de l'eau l'abonné bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat. Il devra en faire la demande expresse sur papier selon le modèle joint au présent contrat. Toutefois si l'abonné souhaite que le début d'exécution du contrat intervienne avant la date d'expiration du délai de rétractation il s'engage à régler sa consommation au prorata des volumes d'eau consommée et son abonnement au prorata des jours durant lesquels il a bénéficié du service.

Si le contrat n'est pas conclu dans les locaux du service de l'eau l'abonné bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat. Il devra en faire la demande expresse sur papier selon le modèle joint au présent contrat. Toutefois si l'abonné souhaite que le début d'exécution du contrat intervienne avant la date d'expiration du délai de rétractation il s'engage à régler sa consommation au prorata des volumes d'eau consommée et son abonnement au prorata des jours durant lesquels il a bénéficié du service.

Je, soussigné(e), m'engage à me conformer aux prescriptions du règlement du service de l'eau dont un exemplaire m'est remis avec un exemplaire du contrat d'abonnement ou consulté sur le site de la Direction eau et assainissement (www.lannion-tregor.com). La souscription de mon contrat d'abonnement prendra effet à la date de signature des actes ou à la date convenue.

Pour les abonnements souscrits hors établissement :

☐ Je souhaite que la souscription de mon contrat d'abonnement prenne effet au lendemain de l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

☐ Je souhaite que la souscription de mon contrat d'abonnement prenne effet au lendemain de l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

☐ Je souhaite que la souscription de mon contrat d'abonnement prenne effet au / /

(date de prise d'effet du contrat de bail ou date d'acquisition, joindre l'acte de vente ou le bail)

Je m'engage à avoir une consommation de l'eau sobre et respectueuse de la préservation de l'environnement. Je reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement de service d'eau potable. Mon accord vaut pour commande avec obligation de paiement.

Fait à _____ le, | | || | || | | | Signature (obligatoire)

Les données personnelles recueillies dans le présent formulaire de demande sont destinées à être traitées par Lannion-Trégor Communauté, dans le cadre de sa mission de service public de l'eau et de l'assainissement. Ces données sont nécessaires pour la prise en charge de la demande et sont traitées par des professionnels exerçant pour le compte de Lannion-Trégor Communauté. Elles sont conservées par Lannion-Trégor Communauté le temps nécessaire au traitement de la demande et le cas échéant le temps de sa relation avec l'abonné ou de la mise en œuvre de ses missions en matière d'eau et d'assainissement, plus le temps de la prescription d'éventuelles actions en justice ou d'obligations imposées par la réglementation.

Vous pouvez demander un accès aux données personnelles vous concernant, ainsi que leur rectification, leur effacement, voire la limitation de leur traitement ou leur portabilité. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement ou retirer à tout moment votre consentement concernant leur traitement. Consultez le site Internet www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données par courriel (protectiondesdonnees@lannion-tregor.com) ou par voie postale (Délégué à la protection des données, Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge - CS 10761, 22307 LANNION Cedex). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

(*) données obligatoires pour éviter les erreurs de dénomination et de facturation

DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
DES FACTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
MANDAT DE PRELEVEMENT

Référence du dossier et Code RUM : _____ / _____
(Les références seront attribuées par le service)

Référence client (figure sur la dernière facture) :	«DosRefBenef»
Adresse du lieu desservi :	
Nom / Prénom du demandeur :	
Adresse du demandeur :	
Numéro de téléphone du demandeur :	
Adresse email du demandeur :	
CHOIX DU MODE DE PRELEVEMENT :	
A cocher	
<u>Le prélèvement automatique sans mensualisation :</u>	
Je souhaite être prélevé à chaque facture par la régie Eau et Assainissement de Lannion-Trégor Communauté	☐
<u>La mensualisation :</u>	
Je souhaite étaler le paiement des sommes dues sur toute l'année et par conséquent être prélevé mensuellement par la régie Eau et Assainissement de Lannion-Trégor Communauté à partir du 1 ^{er} janvier prochain vers le 10 de chaque mois suivant le calendrier de la Banque de France	☐
Nombre de personnes dans le foyer :	
(le premier échéancier de mensualisation sera calculé sur la base de 30m ³ par personne et par an)	

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LA REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LA REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA

FR37ZZZ588619

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
	REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT LANNION-TREGOR COMMUNAUTE ESPACE ADMINISTRATIF ET SOCIAL DE KERMARIA 11 BOULEVARD LOUIS GUILLOUX 22300 LANNION
COMPTE A DEBITER	
Code IBAN (IDENTIFICATION INTERNATIONALE)	Code BIC (IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE)

TYPE DE PAIEMENT Paiement récurrent/répétitif ☒ Paiement ponctuel ☐

(Lorsque la case « récurrent/répétitif » est cochée, il peut y avoir plusieurs prélèvements successifs générés sur ce mandat. Si la case « paiement ponctuel » est cochée le mandat ne se rapporte qu'à un unique prélèvement.)

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
NOM DU TIERS DEBITEUR :

JOINDRE UN RIB

SIGNE A _____

LE _____

SIGNATURE :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LA REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LA REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE.

MODALITÉS DU DROIT DE RETRACTATION

Le droit de rétractation :

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté à adresser au service des eaux de Lannion-Trégor Communauté.

Vous pouvez utiliser le formulaire de rétractation ci-dessous mais ce n'est pas obligatoire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration de celui-ci.

L'effet de la rétractation :

Si vous avez demandé de commencer la prestation de fourniture d'eau pendant le délai de rétractation, vous devrez régler au service des eaux de Lannion-Trégor Communauté un montant proportionnel à ce qui a été fourni jusqu'au moment où vous avez informé le service de votre rétractation du présent contrat.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire au service des eaux de Lannion-Trégor Communauté dont l'adresse figure en première page de ce document, uniquement si vous souhaitez exercer le droit de rétractation).

A l'attention du service des eaux de Lannion-Trégor Communauté

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la fourniture d'eau commandée

Le :

Nom :

Adresse :

Date :

Signature :

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE VOTRE COMPTEUR D'EAU

Témoin de votre consommation, votre compteur doit être protégé contre le froid. En effet, à l'approche des chutes de températures, le **gel de votre compteur d'eau et de vos canalisations** peut compliquer la circulation de l'eau dans votre maison et entraîner des coupures d'eau, des fuites voire des inondations. Votre compteur est sous votre responsabilité. En cas de destruction ou de détérioration de ce dernier, le remplacement est à vos frais. Il est donc important de le protéger contre tout dommage.

Comment protéger son compteur d'eau contre le gel ?

Les mesures de protection dépendent de l'endroit où se trouve votre compteur.

Votre compteur d'eau est à l'intérieur

1. Maintenez le local (cave, garage, remise...) dans lequel votre compteur est installé à une température positive, dite "**hors gel**". L'objectif est triple : protéger votre compteur, les conduites publiques mais aussi vos propres installations qui y sont directement raccordées.
2. Entourez vos installations de matériaux isolants (polystyrène, isolant naturel...). Évitez la laine de verre qui absorbe l'humidité et le film réfléchissant qui empêche la relève à distance en bloquant les ondes radio. Cette mesure retarde l'action du gel sans toutefois assurer une garantie totale en cas de température très basse pendant une longue période.

Votre compteur d'eau est à l'extérieur

Si votre appareil est installé dans un regard (fosse) en extérieur, **évitez d'ouvrir le regard pendant les périodes de gel** pour y maintenir une température positive. En effet, la chaleur du sol en profondeur assure l'apport calorifique nécessaire au maintien de cette température.

Si son accès est nécessaire sur une courte durée, prenez vos précautions de sécurité avant d'y accéder. Veillez à remettre en place la **protection isolante du compteur** en refermant.

Comment dégeler ses installations ?

Si malgré toutes les précautions prises vos canalisations ont gelé, vous devez :

1. Couper l'eau. La coupure évite tout risque d'inondation au moment du dégel.
2. Dégeler votre compteur d'eau et vos tuyaux à l'aide d'un sèche-cheveux. Prenez garde toutefois aux flammes pouvant endommager votre tuyauterie.
3. Vidanger votre installation.

Enfin, n'oubliez pas de surveiller régulièrement votre compteur pour vous assurer de son bon fonctionnement et pour détecter une éventuelle fuite d'eau. Vous éviterez ainsi tous dégâts matériels et mauvaises surprises sur votre facture.